

Le Monde Economie

[◀ article précédent](#)[article suivant ▶](#)[Le piège du crédit impôt recherche](#)[Le grand retour de la bulle spéculative](#)[De l'inefficacité des marchés](#)[Matière subtile](#)[Ernest Solvay, industriel innovant et social](#)[La gouvernance la plus libérale est française](#)[Heurs et malheurs de la " cagnotte " anti-absentéisme](#)[La " portabilité des droits ", théorie et pratique](#)[Montagnes russes](#)[L'afflux de liquidités provoque encore une flambée boursière à Hongkong et en Chine](#)[Euphories](#)[" Nous sommes dans une opération de mise en scène et de méthode Coué "](#)[Banques et Etats jouent un jeu dangereux autour des marchés de dettes publiques](#)[" L'un de nos médicaments concerne 22 patients en France "](#)[Accroître les capacités de production pour réduire les coûts](#)

La chronique de la semaine

Heurs et malheurs de la " cagnotte " anti-absentéisme

 **L**es politiques sociales sont traditionnellement appliquées d'emblée à la totalité de la population. Cela en rend l'évaluation, lorsqu'elle a lieu, difficile. En effet, le caractère  universel des dispositifs empêche la comparaison rigoureuse entre un groupe " témoin " et un groupe " traité ". C'est à cette difficulté que répond la méthode expérimentale. Les dispositifs sont évalués dans le cadre d'expériences locales et contrôlées, avant une éventuelle généralisation. Si l'expérimentation est depuis longtemps utilisée en recherche médicale, il a fallu attendre la loi constitutionnelle de 2003 pour qu'elle devienne possible dans le champ social. C'est à Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives, qu'il revient d'avoir fait de l'expérimentation sociale une réalité, notamment avec le revenu de solidarité active et le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Il s'agit d'un progrès majeur.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'expérience si décriée de la " cagnotte " destinée à lutter contre l'absentéisme scolaire. Deux précisions s'imposent. D'une part, elle ne prévoit pas de rémunérer les élèves pour leur assiduité, contrairement à ce qui a été dit, mais de permettre la réalisation d'un projet collectif. D'autre part, elle répond au programme " Développer les incitations au maintien dans le système scolaire " contenu dans l'appel à projets d'avril 2009 lancé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, qui mentionne explicitement la possibilité d'incitations financières.

Résumons, au risque de la simplification, les termes du débat. D'un côté, les économistes défendent ce droit à l'expérimentation. Ils ont raison. De l'autre, la moitié de la population et la plupart des acteurs du système éducatif rejettent une expérience dont le principe même leur paraît inacceptable. Ils n'ont pas tort. Cette opposition entre experts et citoyens est désastreuse. Elle menace de ruiner le long effort

en faveur de l'expérimentation sociale. Il faut en tirer les leçons.

Visiblement, les procédures mises en place par le Fonds ne sont pas satisfaisantes. Il est à la fois chargé de promouvoir les expérimentations et d'en évaluer la pertinence par le biais de son conseil scientifique, composé exclusivement d'experts.

Aucune institution indépendante n'y participe et n'y apporte un point de vue éthique. Et c'est ainsi que l'opposition de l'opinion à la " cagnotte " n'a pas même été envisagée ! Pourquoi ne pas prendre modèle sur les sciences biomédicales ? Tout projet de recherche doit être approuvé par un comité de protection des personnes, chargé d'en vérifier la conformité éthique, juridique et méthodologique. Ces comités sont " *composés de manière à garantir leur indépendance et la diversité des compétences dans le domaine biomédical et à l'égard des questions éthiques, sociales, psychologiques et juridiques. Ils comportent, en leur sein, des représentants d'associations de malades ou d'usagers du système de santé (...)* " (article L1123-2 du Code de la santé publique).

En encadrant avec autant de soin l'expérimentation sociale, on restaurerait peut-être la confiance indispensable entre les expérimentateurs et les citoyens. Le succès des réformes sociales mérite cet effort.

Thibaut Gajdos,

chargé de recherche au CNRS

[◀ article précédent](#)

[article suivant ▶](#)